A Salles lira, ça lira, ça lira ...

Bulletin municipal juin 2018

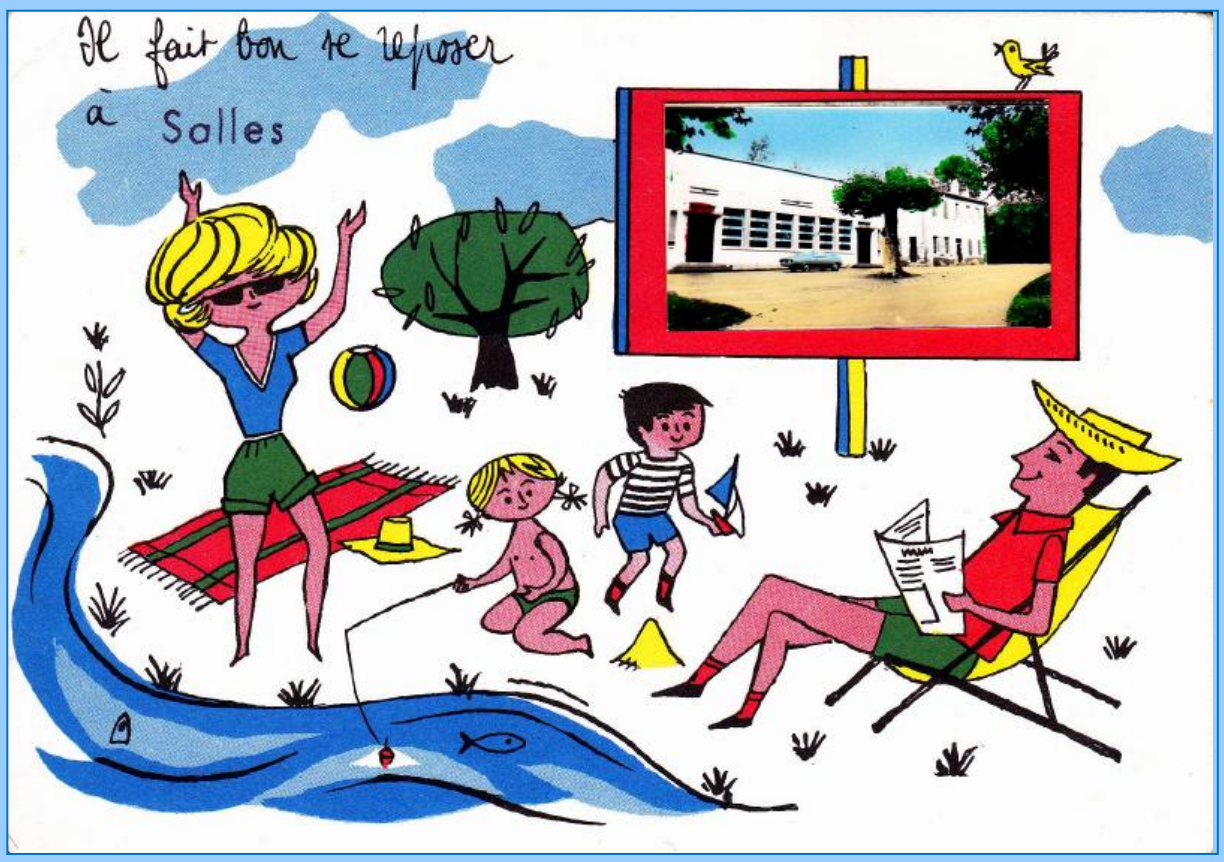

Carte postale collection Casimir Eychenne,
Maire de Salles de 1959 à 1989.

BIENTÔT LA FETE LOCALE !!!!
30 JUIN - 1ER JUILLET

Pour contacter le comité des fêtes : Mail : contact.cdfsalles@gmail.com - Tel : 06 48 12 69 96

Voir l'article "Salles sur Garonne en piste"

Mairie de Salles-sur-Garonne
3 Allée des Platanes - 31390 SALLES-SUR-GARONNE - ☏ 05 61 87 13 04
mairie.salles@wanadoo.fr – www.salles-sur-garonne.fr

MEMO

MAIRIE

Tél/Fax 05.61.87.13.04
Mail : mairie.salles@wanadoo.fr
www.salles-sur-garonne.fr

Jours et heures d'ouverture au public :
Mardi 9h – 12h
Vendredi 9h – 12h
Samedi 9h – 12h

M. le Maire : Jean-Louis Halioua
07 67 82 95 36

DECHETS MENAGERS

CONTENEUR GRIS : tous les mardis
JAUNE : le lundi des semaines paires.
Merci de rentrer votre conteneur après la collecte.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Pour recevoir les conteneurs gris et jaune, ainsi qu'un bac de compostage, contactez la Communauté de Communes du Volvestre :
Tél : 05.61.90.99.60

RECUPERATEURS DE VERRE

Ils se situent l'un à droite de la mairie, l'autre à côté du cimetière.

RECUPERATEUR VETEMENTS

à droite de la mairie.

LE RELAIS

ECOLE

Tél : 05.61.87.07.28
Mail : ce.0310882r@ac-toulouse.fr
Directrice : Céline LEON

BIBLIOTHEQUE

Jours et heures d'ouverture :
Lundi 15h – 17h
Mercredi 10h – 12h et 15h – 18h
Vendredi 15h – 18h
Le 1er samedi du mois : 10h – 12h
Bibliothécaire : Fatima Farradji

EAU et ASSAINISSEMENT

Portail : www.smdea09.fr
Problèmes de compteur ou débit d'eau :
S.M.D.E.A. 05 61 68 54 24
Assainissement individuel :
SPANC – SMDEA 05 61 65 09 60

ELECTRICITE

Demande de branchement électrique :
S.D.E.H.G.
05 34 31 15 00

Pour **signaler une panne** :
ENEDIS (ex E.R.D.F.)
09 72 67 50 31

Ce journal est édité par la Mairie de Salles sur Garonne. Rédacteurs : Jean-Louis HALIOUA, Marianne COMA, le Comité des Fêtes de Salles.
Merci à tous les contributeurs.

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Ce journal est consacré en partie à une présentation de notre budget municipal.
Depuis déjà 6 ans, l'équipe municipale a tenu à ne pas augmenter les impôts locaux. Challenge difficile à tenir chaque année alors que l'Etat se décharge de certaines compétences sans pour autant donner une compensation financière. Les dotations données aux collectivités ont beaucoup baissé, les gouvernements précédents ayant demandé aux communes et aux intercommunalités de participer à l'effort financier national.
Faute de certitude financière, il devient difficile d'élaborer un budget prévisionnel sur du moyen terme (quelques années). L'exemple de cette année en est l'illustration. Le périscolaire coûte aux environs de 20 000 euros à la commune par an. Lorsque nous avons interrogé la MJC de Carbonne pour savoir quel serait l'impact financier de revenir à la semaine de 4 jours, nous avons eu la surprise de constater que le coût serait plus élevé que de rester à la semaine de 4 jours et demi. Cela pour de nombreuses raisons dont une baisse conséquente des participations de la CAF. Nous avons donc décidé, en commun accord avec les enseignants et les parents d'élèves, de rester sur la semaine de 4 jours et demi. Donc, aucune économie possible sur ce poste.
Mais de plus, Carbonne a décidé de demander aux communes qui envoient des enfants au centre de loisirs, une participation pour le fonctionnement. Jusqu'à présent, rien n'était demandé et nous n'avons absolument pas été prévenus en amont. Coût supplémentaire par an : 12 000 €.
La fin des contrats aidés dans l'animation périscolaire coûte à la commune de Salles 8 000 € supplémentaires par an. A cela, vous rajoutez la titularisation de notre ATSEM (Isabelle) qui augmente les charges de la commune de 10 000 par an. Nous en sommes déjà à 30 000 € de dépense supplémentaire par an. Ce qui correspond à plus de 50 € de plus par habitant !!

A ces augmentations viennent se rajouter des dépenses dont on se serait bien passé. Le lot "menuiseries" de notre nouvelle école est dans un état plus que pitoyable. Malgré la surveillance étroite de l'équipe municipale sur cette entreprise, le nombre de courriers, de réunions, nous n'avons pas obtenu le moindre changement d'attitude de l'entreprise. Les malfaçons sont tellement importantes que nous avons été obligés de rentrer dans une procédure judiciaire. Un huissier est déjà passé. Nous avons pris un avocat et une expertise est sollicitée. Malheureusement, même si nous savons que notre démarche est juste et que nous obtiendrons gain de cause, il faudra du temps, de l'énergie et une avancée financière... Cette année, 10 000 € ont été budgétisés. Même si un jour, nous sommes remboursés sur une partie, il faut quand même avancer cette dépense.

Que faire, me direz-vous? Comment font les autres communes?
Plusieurs pistes restent possibles. La première qui consisterait à augmenter les impôts régulièrement est actuellement rejetée par tout le conseil à l'unanimité. De plus, nous savons fort bien que d'autres dépenses se rajouteront au fur et à mesure des années. Les communes ne recevront plus la taxe d'habitation. La première année, l'Etat compensera au centime près le manque à gagner. Mais les années suivantes ? Nous savons pour l'avoir vécu plusieurs fois que lors de désengagements de l'Etat, les compensations s'amenuisent d'année en année.

La deuxième solution est une rentrée d'argent supplémentaire. Certes, le PLU vient d'être approuvé et quelques terrains sont à bâtir. Mais les normes sont de plus en plus draconiennes, les intercommunalités privilégient la métropole, les dépenses liées aux déplacements sur Toulouse n'incitent pas beaucoup de familles à s'installer sur notre territoire. Le nombre d'enfants a même baissé sur le Volvestre. Les bailleurs sociaux, seuls constructeurs de logements locatifs, se retirent des projets des communes voisines.

Le mot du Maire (suite)

Il faut trouver d'autres rentrées. La principale est celle que nous avions mise en exergue au moment de campagne municipale. C'est la ferme photovoltaïque.
Salles sur Garonne, Carbonne et Peyssies ont déjà choisi depuis plus d'un an la société Urbasolar, porteuse du projet. Notre insistance à demander des panneaux photovoltaïques sur l'eau s'est avérée bien fondée : sur les 3 études, le projet de Salles est le plus rentable. Mais il reste encore à déposer le permis de construire et à soumettre le dossier en 2019 pour obtenir, nous l'espérons, l'éligibilité. Il faut donc du temps.
La rentrée financière serait conséquente puisqu'elle pourrait être autour de 30 000 € par an. Dans ce montant, est compris la location du terrain, l'IFER, la CFE, etc.
Mais pour autant, nous serons encore en train de couvrir les dépenses supplémentaires sans grande marge de manœuvre.

La 3e solution, que nous avons aussi mise en place, c'est une réduction de dépenses du fonctionnement. En particulier, une réduction des travaux effectués par le SIVOM et qui sont imputés sur une ligne budgétaire du fonctionnement. C'est aussi une réduction d'heures pour notre personnel espaces verts.

Madame le Sous-préfet est venue à Salles, fin janvier. A la question posée sur le devenir des petites communes, Madame le Sous-préfet nous a conseillé d'anticiper la fusion de communes. Pour l'unique raison qu'il vaut mieux choisir que de se faire imposer de telles décisions.

Au vu de la volonté de l'Etat d'étouffer les petites communes, le Conseil Municipal a donc estimé responsable d'entamer une réflexion dans ce sens. Avec qui pourrions-nous fusionner et quelles en seraient les conséquences ?
Notre intérêt serait de nous rapprocher d'une commune plus aisée que la nôtre et avec laquelle nous avons des points de convergence. Carbonne est la commune qui correspond le mieux à ces critères. Nous avons fait faire une étude fiscale et la deuxième étape sera d'organiser des réunions entre élus et techniciens des deux communes. Nous travaillerons sur les avantages, les inconvénients d'un tel mariage. Très vite, nous nous tournerons vers vous pour réfléchir ensemble en apportant les informations pour que chacun puisse se faire une idée juste. Il faut que les choses soient étudiées avec calme et pragmatisme.

La première tranche de travaux (180 000 €) pour l'église est terminée. Et pour les raisons financières énoncées plus haut, nous retardons la deuxième tranche qui s'élèverait à plus de 200 000 €. Cela dit, le bâtiment est assaini et n'est plus en danger.

Dans ce journal, vous aurez aussi des informations sur la fête du village. Malgré nos difficultés financières, les associations du village ont reçu comme chaque année leur subvention. Le comité des fêtes a donc reçu comme l'an dernier : 3 000 €. Le comité propose des idées nouvelles qui vont dans le sens du vivre ensemble. Nous espérons que cette fête soit la vôtre et nous ne nous pouvons qu'encourager fortement ces démarches.

Je vous souhaite un très bel été et vous dis à très bientôt. Au plaisir de se croiser dans notre beau village ou à la mairie...

Votre Maire,

Jean-Louis HALIOUA

Compte Administratif 2017

DEPENSES (Fonctionnement et Investissement) : 476 667,03 €

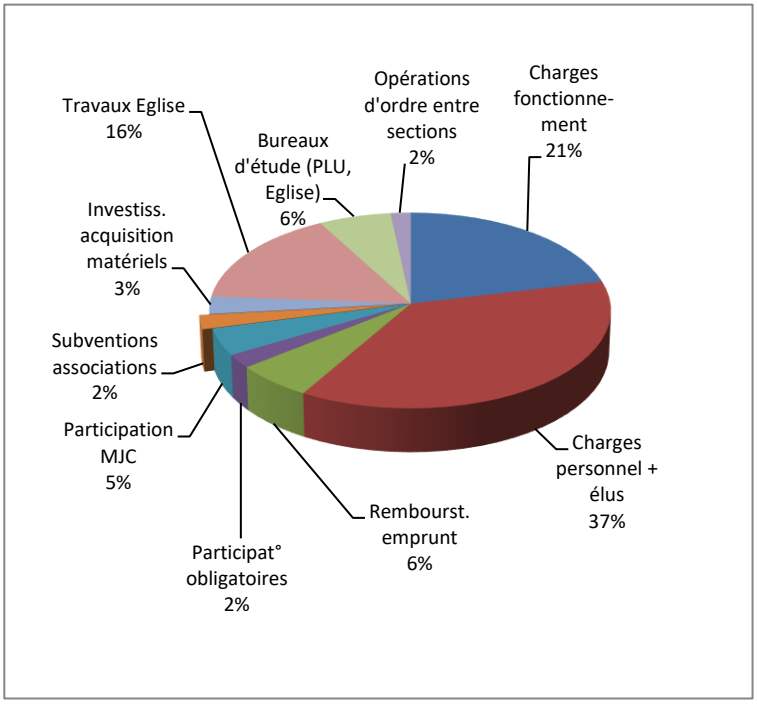

DEPENSES	476 667,03
Charges courantes de fonctionnement	101 502,71
Charges personnel + élus	176 738,26
Remboursement emprunt	28 010,99
Participations obligatoires (défense incendie, PETR …)	10 692,15
Participation MJC (Périscolaire : TAP et ALAE)	21 333,00
Subventions aux associations	11 106,00
Investissement - acquisition matériels	13 719,92
Travaux Eglise – tranche exécutée en 2017	75 706,17
Bureaux d'étude (PLU, Eglise)	29 593,83
Opérations d'ordre entre sections	8 264,00

RECETTES (Fonctionnement et investissement) : 726 082,55 €

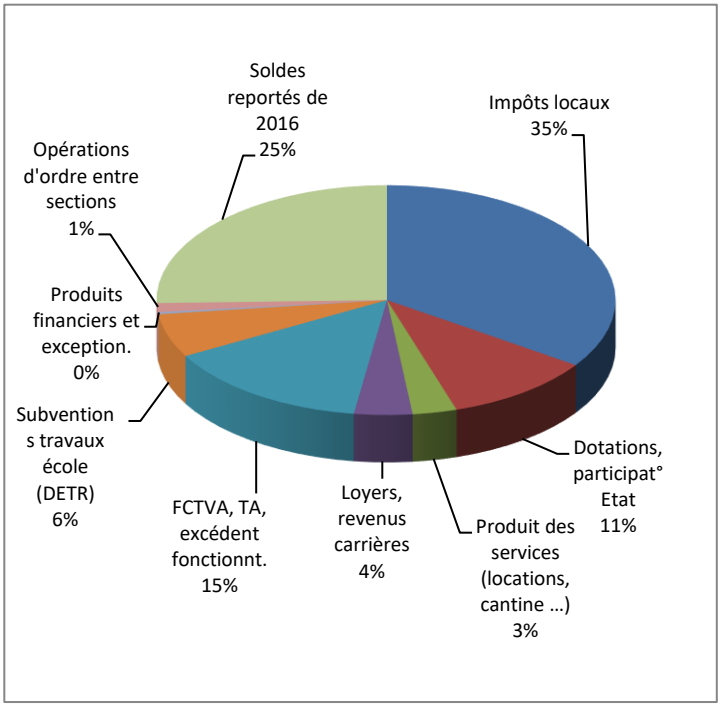

RECETTES	726 082,55
Impôts locaux	251 015,05
Dotations, participations Etat	76 560,96
Produit des services (location salle des fêtes, cantine …)	22 511,58
Loyer appartement mairie, revenus carrières	29 640,00
FCTVA, Taxe d'Aménagement, excédent fonctionnement	106 095,84
Subventions travaux école (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)	44 472,00
Produits financiers et exceptionnels	1 956,77
Opérations d'ordre entre sections	9 274,00
Soldes reportés de 2016	184 556,35

Budget Prévisionnel 2018

Le BP s'équilibre à 808 171 € (Fonctionnement + Investissement)

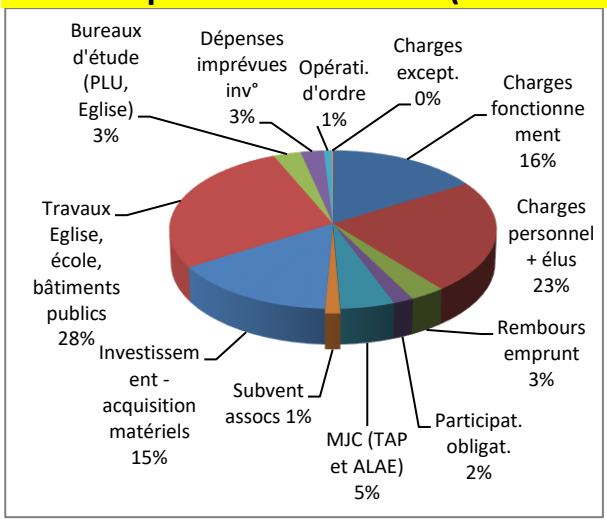

DEPENSES	808 171
Charges fonctionnement	130 800
Charges personnel + élus	186 488
Remboursement emprunt	25 943
Participations obligatoires	15 160
Périscolaire : participation MJC (TAP et ALAE)	40 169
Subventions associations	11 306
Investissement -acquisition matériels	123 847
Travaux Eglise, école, bâtiments publics	223 000
Bureaux d'étude (PLU, Eglise)	23 700
Dépenses imprévues d'investissement	20 000
Opérations d'ordre entre sections	6 758
Charges exceptionnelles	1 000

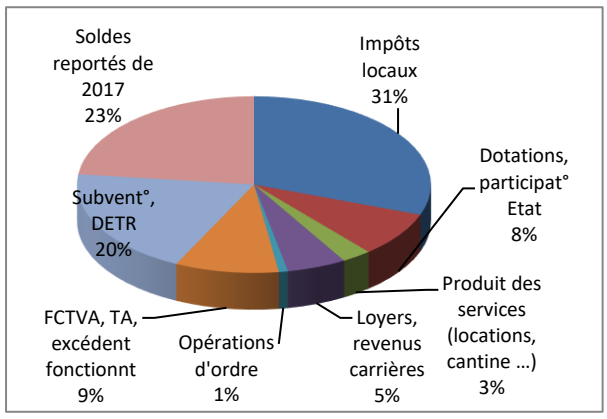

RECETTES	808 171
Impôts locaux	247 002
Dotations, participations Etat	66 531
Produit des services (locations, cantine ...)	21 900
Loyers, revenus carrières	43 760
Opérations d'ordre entre sections	6 758
FCTVA, TA, excédent fonctionnement	76 559
Subventions, DETR	158 605
Soldes reportés de 2017	187 056

DEPENSES de FONCTIONNEMENT - Prévision 2018 : 397 731 €.
Dont :

- Provision 10 000 € procédure contentieux lot menuiseries école
- Personnel : plus 10 000 € prise en charge ATSEM (école maternelle)
- Le coût de la MJC passe de 21 333 à 40 169 €.

DEPENSES d'INVESTISSEMENT - Prévision 2018 : 410 440 €.
Dont :

- Suite 1ère tranche travaux sauvegarde Eglise : 110 000 €
- Travaux mairie / salle des fêtes : 97 000 € (accessibilité handicap et travaux d'entretien)
- Travaux à reprendre lot menuiseries école : 40 000 €
- Columbarium et ossuaire cimetière : 6 300 €
- Mobilier salles des fêtes, mairie : 6 000 €
- Serre de jardin école 1 000 €, remplacement ordinateur bibliothèque 1 000 €, alarme intrusion atelier 2 000 €, matériel/outillage services techniques 3 000 € …

Autorisations d'urbanisme (ADS)

Depuis le 1er juillet 2015 (loi ALUR), l'Etat a cessé d'instruire les autorisations d'urbanisme pour les communes membres d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants. C'est le cas de la commune de Salles-sur-Garonne, qui est membre de la Communauté de Communes du Volvestre.

Le Pôle d'Equilibre Territorial (PETR) du Pays Sud Toulousain a crée un service **Application du Droit des Sols (ADS**). Ce service est chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables de travaux, déclarations préalables de division, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager).

Les agents du service ADS instruisent les demandes qui leur sont faites dans le respect des règles définies par les documents cadre, à savoir les Plans d'Occupation des Sols, Plans Locaux d'Urbanisme et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
Le service ADS garantit ainsi aux collectivités le cadre juridique des actes.

Ce service vient pallier l'arrêt de la mission que l'Etat effectuait gratuitement. Cependant, c'est un service que les communes doivent financer.

Ainsi, toute autorisation d'urbanisme a maintenant un coût qui impacte le budget de la commune.

Les actes ne sont pas payants pour la population, cependant celle-ci en assume la charge indirectement via le budget communal : à Salles, 2 370 € pour l'année 2017.

Hormis les C.U. de simple information, dont l'instruction est assurée par la Mairie de Salles, tous les autres actes sont facturés à la commune.

Type d'acte	**Montant**
Certificat d'Urbanisme de simple information (assuré par la commune)	30 € (pour info)
Certificat d'Urbanisme opérationnel	60 €
Déclaration Préalable	105 €
Permis de Démolir	120 €
Permis de Construire	150 €
Permis d'Aménager	180 €

Pour les particuliers :

Après avoir retiré un document CERFA en Mairie ou sur le site www.service-public.gouv.fr, vous devez déposer votre dossier à la mairie, qui transmet votre dossier au service instructeur Application du Droit des Sols (ADS) du Pays.

Une fois le service en possession de votre dossier (compter 8 jours), il s'écoule un délai d'instruction de 1 à 3 mois, suivant la nature de la demande d'autorisation.

Durant ce délai, le particulier peut être amené à rencontrer l'instructeur soit à la demande de ce dernier soit pour connaître l'état d'avancement de sa demande.

136 route de Longages, 31410 NOE - ☎ 05 61 97 30 34
✉ contact@payssudtoulousain.fr - 🌐 www.payssudtoulousain.fr

Autorisations d'urbanisme (ADS)

PLANNING DES PERMANENCES :

LUNDI	9h00 à 12h00 sur RV	14h00 à 17h30 sur RV
MARDI	9h00 à 12h00 sur RV	14h00 à 17h30 sans rendez-vous
MERCREDI	9h00 à 12h00 sur RV	14h00 à 17h30 sur RV
JEUDI	9h00 à 12h00 sans rendez-vous	14h00 à 17h30 sur RV
VENDREDI	9h00 à 12h00 sur RV	14h00 à 17h30 sur RV

Déchets verts

En France, 48 000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air.

La circulaire n° 2011-431 du 18 novembre 2011 **interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts.** De même, l'article 84 du règlement sanitaire départemental prévoit que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit. Les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins privés sont assimilés à des déchets ménagers.

Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 450 € (art 131-13 du code pénal).

Des solutions plus respectueuses pour l'environnement existent : apporter les végétaux en déchetterie, les broyer pour en faire du paillage, ou encore les composter.

Vous pouvez vous procurer un bac à compost gratuitement, à la Communauté de Communes du Volvestre – 05 61 90 80 70.

Cocagne Alimen'terre

Dans un objectif de **sensibilisation et d'accompagnement des personnes à revenus modestes vers une alimentation de qualité**, les Jardins du Volvestre ont mis en place depuis quelques semaines les Ateliers Cocagne Alimen'Terre.

Ces ateliers, **gratuits et ouverts à tous**, sont des temps d'échange et de mise en pratique autour du bien manger pour tous à travers **la cuisine de qualité à petit budget** et le **petit jardinage** vivrier.
Les ateliers ont lieu **chaque mardi après-midi** aux Jardins, et sont suivis également d'une **braderie de légumes** où les Jardins du Volvestre proposent des légumes bio déclassés à très faible coût.

Fête locale de Salles

Salles sur Garonne en piste

LA FETE LOCALE

C'EST POUR BIENTÔT !!!!

30 Juin - 1er Juillet

Pour préparer les festivités, le comité des fêtes fait appel à toutes les bonnes volontés.

Afin de dynamiser notre village et favoriser l'échange, on vous propose de participer à la fabrication des décors de la place du village pour notre fête.

Comment ça marche ?

► Nous avons symboliquement découpé le village en 4 quartiers. Chacun élabore un projet en lien avec le thème de la fête (donc tout ce qui est en équilibre, qui s'élève et devient géant) : la réalisation prendra sa place au centre du village et donnera son caractère à notre fête.

Alors c'est le moment de rencontrer son voisin, de partager des moments de convivialité, de rires et d'échanges pour réaliser un projet qui vous ressemble, vous assemble et permettre à la fête locale d'être vraiment la vôtre…

► Pour contacter le comité des fêtes

- Mail : contact.cdfsalles@gmail.com
- Tel : 06 48 12 69 96

Allez ! Tous à votre imagination, vos pinceaux, vos bricolages et surtout nos rencontres…